

RÉDACTEUR TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^e CLASSE

CONCOURS INTERNE ET 3^e CONCOURS

SESSION 2015

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Réponses à une série de questions portant sur les missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales permettant d'apprécier les connaissances professionnelles du candidat.

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni votre numéro de convocation, ni signature ou paraphe.
- ♦ Seul l'usage d'un stylo à encre soit noire, soit bleue est autorisé (bille non effaçable, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou pour souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comporte en tout 8 questions : 2 questions notées sur 4 points, 6 questions notées sur 2 points.

Répondez aux questions dans l'ordre qui vous convient, en prenant bien soin de préciser sur votre copie le numéro de la question avant d'y répondre.

- **Question 1 : (4 points)**

L'émiettement communal en France et ses remèdes.

- **Question 2 : (4 points)**

Les compétences des collectivités territoriales dans le domaine de l'éducation.

- **Question 3 : (2 points)**

Le maire et la sécurité publique.

- **Question 4 : (2 points)**

L'élection du conseil départemental.

- **Question 5 : (2 points)**

L'entretien professionnel dans la fonction publique territoriale.

- **Question 6 : (2 points)**

Les principes fondamentaux de fonctionnement des services publics.

- **Question 7 : (2 points)**

Le budget primitif et le compte administratif.

- **Question 8 : (2 points)**

Citez et expliquez deux obligations du fonctionnaire.